

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :
D_2022_2_2**

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 13 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Adjoint.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 08 Avril 2022

Présents : 10

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Votants : 18

**Objet : Approbation des
comptes de gestion 2021 :
commune / ferme équestre
/ transport scolaire**

Pouvoirs :

Madame BASTIEN Joëlle a donné pouvoir à Madame LINARD Danielle
Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur LACROIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur ANDRE Jean-Luc

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BASTIEN Joëlle, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

Ouïe les budgets de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses exécutées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers par le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Considérant que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes ces opérations ont été effectuées et qu'il y a concordance parfaite entre les comptes de gestion du receveur et les comptes administratifs du maire,

- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
**Le 1er Adjoint,
André ARNAL**

